

Impact économique des épidémies d'influenza aviaire sur la filière palmipède à foie gras

Résumé

La filière des palmipèdes à foie gras a été fortement impactée par deux épisodes d'influenza aviaire entre 2015 et 2017. Cet article résume l'évaluation des différents impacts de ces épisodes d'influenza et des mesures de biosécurité consécutives sur l'ensemble des maillons au sein de la filière des palmipèdes à foie gras. Si la région touchée directement par le virus était celle du Sud-Ouest, des entreprises de la filière amont / aval liées à cette région ont aussi été fortement impactées. En 2016, la production française chute de 28 % par rapport à 2015 et se replie encore de 16 % en 2017. La fermeture des marchés à l'export et la hausse des importations ont entraînés des pertes estimées pour la filière foie gras française à 33,1 M€ au premier épisode et à 31,1 M€ au deuxième. En 2018, la Hongrie et la Bulgarie ont conservé des parts de marché gagnées à la France en 2015-2016, notamment vers le Japon. La consommation française de foie gras a chuté avec la production en 2016 et 2017 mais s'est maintenue en valeur grâce à une revalorisation des produits. Du côté des élevages, le vide sanitaire et les abattages sanitaires ont entraînés une baisse de revenus conséquente, malgré des performances techniques moyennes en amélioration. Pour la plupart, le dispositif d'indemnités publiques a permis de retrouver une rémunération des éleveurs proche de celle de 2015. Les deux épisodes ont entraîné des remises en cause profondes des modes de production, de l'organisation des entreprises et des filières (passage en bande unique des élevages, investissements importants en biosécurité pour tous les maillons de la filière).

Introduction

La filière palmipède à foie gras a été fortement impactée par deux épisodes d'influenza aviaire (IA) hautement pathogène de fin novembre 2015 à mai 2016 puis de décembre 2016 à mai 2017. Au-delà de la mise en place de zones de protection et de surveillance, des mesures de vide sanitaire en 2016 auxquelles se sont ajoutés des abattages anticipés en 2017 lors du 2ème épisode, ont été réalisés sur une large échelle. Un plan de surveillance renforcé et des mesures de biosécurité ont été établis pour l'ensemble des maillons des filières avicoles (volailles de chair, œuf et palmipèdes à foie gras), à l'échelle du territoire national. Les filières ont par ailleurs fait face à des fermetures de marchés internationaux, affectant d'autant plus la production, y compris dans les zones indemnes d'influenza aviaire.

En ce centrant l'impact des deux crises sur la filière palmipède à foie gras, le présent article dresse un résumé d'une étude plus large¹ visant à faire une évaluation complète des différents impacts de ces épisodes et des

mesures de biosécurité consécutives sur l'ensemble des maillons et des filières avicoles.

L'étude a été conduite à partir de 26 entretiens qualitatifs d'acteurs de la filière, en mobilisant des données technico-économiques issues des différents réseaux de référence et en s'appuyant sur les statistiques nationales et internationales disponibles.

1. Résumé des deux épisodes

1.1. Premier épisode : décembre 2015 – mai 2016

Le premier épisode de grippe aviaire commence le 24 novembre 2015 avec un foyer H5N1 hautement pathogène détecté dans une basse-cour de Dordogne. Peu de temps après, des mesures de lutte définies au niveau européen ont été mises en œuvre dont notamment (i) l'abattage et la destruction sur place des animaux des exploitations touchées suivis d'un vide sanitaire de 21 jours ; (ii) la mise en place de zones de protection (rayon de 3 km) et de surveillance (rayon de 10 km) autour des exploitations.

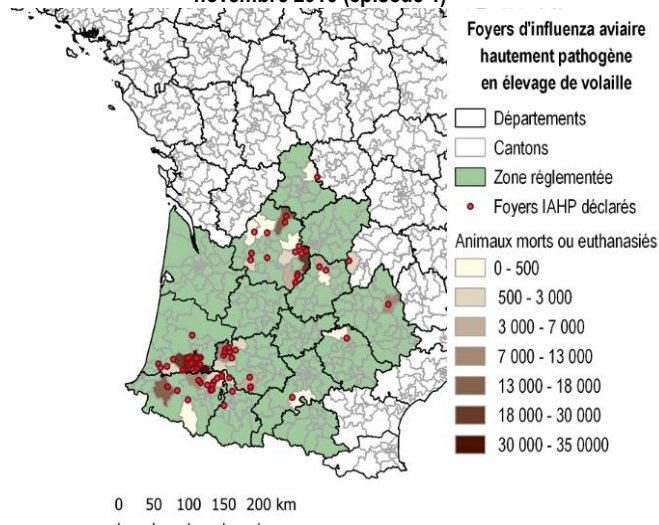
Par ailleurs, une stratégie d'éradication du virus est organisée par la DGAL, à travers plusieurs arrêtés

¹ ITAVI, 2018, *Évaluation de l'impact économique de l'Influenza aviaire sur la filière avicole française - Étude réalisée avec la participation*

financière de FranceAgriMer, du CIFO, du CICAR, du CIPC et du CIDEF

successifs, visant à mettre en place des mesures de biosécurité durables dans tous les élevages de volaille du territoire national et des mesures de protection renforcées dans la zone touchée. Ainsi une grande partie des départements du sud-ouest passent progressivement en zone dite « réglementée », pour laquelle des mesures spécifiques s'appliquent : recensement des élevages, vides sanitaires, surveillance de la mortalité et des baisses de performances. Le plan de lutte mis en place a ainsi permis au reste du territoire français de rester indemne d'IA.

Foyers d'influenza aviaire en élevage de volaille et nombre d'animaux morts par canton sur la période décembre 2015- novembre 2016 (épisode 1)



Le repeuplement est autorisé pour les palmipèdes prêts à gaver à partir du 16 mai 2016 et du 4 juillet pour les ateliers de gavage. La zone de réglementation est levée le 15 septembre 2016. Au terme de la crise, 102 foyers ont été recensés par l'OIE de décembre 2015 à novembre 2016 dont 80 % de hautement pathogènes.

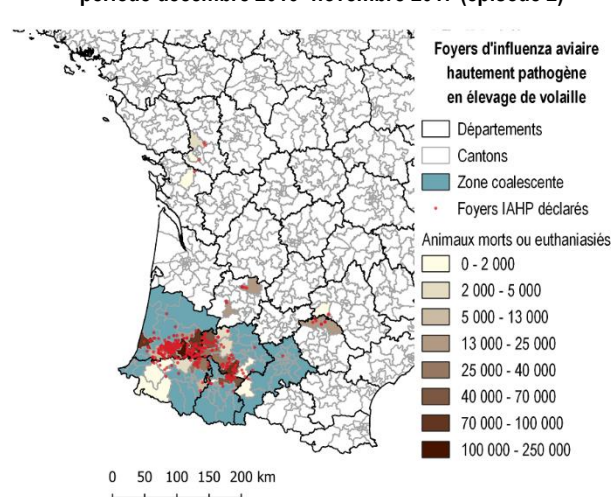
1.2. Deuxième épisode : décembre 2016 – mai 2017

À partir de la fin octobre 2016, de nombreux cas d'Influenza aviaire sont détectés en Europe (Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark, Finlande, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Russie, Ukraine) en majorité dans la faune sauvage ou dans des élevages. Le virus identifié est de type H5N8. En France, un premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est confirmé en élevage le 1^{er} décembre 2016, empêchant à la France de recouvrer son statut indemne d'IA auprès de l'OIE initialement envisagé le 3 décembre 2016.

Le virus H5N8 est très différent des virus qui circulaient lors du précédent épisode (H5N1) dans les populations de palmipèdes du sud-ouest : il se caractérise par une grande transmissibilité et une forte mortalité des palmipèdes. En raison de la rapidité de l'évolution de la situation sanitaire, des mesures de protections renforcées et une stratégie de lutte sont mises en place prévoyant notamment l'obligation

de confinement des volailles, des abattages préventifs dans les zones instables et des mesures de restriction des mouvements dans les départements touchés. Une zone coalescente est ainsi définie par l'arrêté du 31 mars 2017 prévoyant un arrêt des mises en place de palmipèdes, un vide sanitaire général sur les élevages de palmipèdes et des mesures complémentaires de biosécurité pour les couvoirs et le transport d'animaux vivants.

Foyers d'influenza aviaire en élevage de volaille et nombre d'animaux morts par canton (hors abattages préventifs) sur la période décembre 2016- novembre 2017 (épisode 2)



Le 13 avril, un pacte de lutte contre le virus de la grippe aviaire et de relance de la filière palmipèdes à foie gras est signé par les organisations professionnelles des filières volaille ainsi que les Régions et Départements concernés visant à accroître les mesures de biosécurité tout au long de la filière ainsi qu'à accompagner économiquement les dommages causés par l'IAHP.

La fin de l'épidémie sur l'ensemble du territoire français est officialisée par l'arrêté du 4 mai 2017. Jusqu'en septembre, plusieurs arrêtés officialisent l'application de mesures renforcées de biosécurité, afin de réduire le risque de contamination future, dont notamment des modalités d'obligation de confinement des animaux en bâtiment en cas de passage à un niveau de risque élevé.

La France a été confrontée, à une épizootie majeure d'influenza aviaire hautement pathogène, due au virus H5N8 introduit d'Asie par les oiseaux migrateurs et qui s'est avérée particulièrement virulente pour les palmipèdes. Pour ce deuxième épisode, 328 foyers ont été recensés par l'OIE en élevage de canard de décembre 2016 à novembre 2016, sur une zone nettement plus circonscrite qu'au premier épisode.

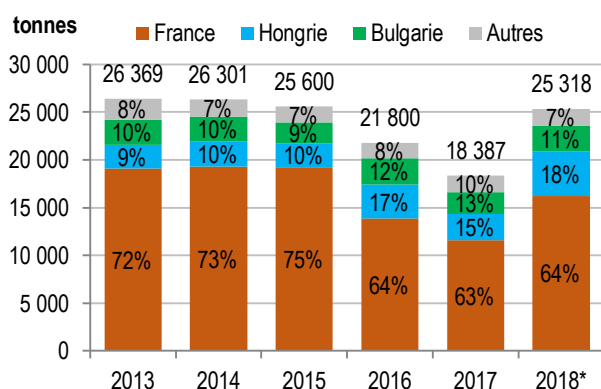
2. Impact des deux épisodes sur le marché du foie gras

2.1. Une production nettement affectée

Selon les données de la Statistique Agricole Annuelle, la production française est estimée, en 2017, à 11 630 tonnes, en baisse de 16 % par rapport à 2016 et de 39,6 % par rapport à l'année de référence 2015, où elle atteignait 19 242 tonnes (18 794 tonnes de foie de canard et 448 tonnes de foie d'oie). Après une augmentation jusqu'en 2007, la production de foie gras s'était ensuite stabilisée autour de 19 000 tonnes. En 2016, la crise sanitaire fait chuter la production française de 28 % par rapport à 2015 et en 2017 la production se replie encore de 16 % pour atteindre 11 441 tonnes. Ce sont notamment les régions Nouvelle Aquitaine et Midi-Pyrénées qui sont impactées avec une production qui est pratiquement divisée par deux en deux ans. Mécaniquement, la production ligérienne est passée de 17 % en 2015 à 25 % en 2017.

En 2018, les abattages contrôlés de canard gras sont en reprise par rapport aux deux années précédentes. Avec 33 millions de têtes abattues, la production de canard gras est en repli de 10 % par rapport à la moyenne 2013-2015. En s'appuyant sur ces données d'abattages on peut estimer la production de foie gras pour 2018 à environ 16 300 tonnes.

Répartition mondiale de la production de foie gras et évolution entre 2012 et 2018



Source : CIFO, SAA et estimations ITAVI pour 2018

Ainsi la production mondiale de foie gras est estimée à 25 318 tonnes en 2018, soit un niveau légèrement inférieur à de celui de 2015 (- 1,1 %) avec une production française en repli par rapport à 2015 (- 15,6 %), tandis que la production hongroise est estimée en nette hausse sur la même période (+ 90,9 %) au même titre que la production bulgare (+ 21,0 %)², malgré les épidémies d'IA ayant touché ces deux pays en 2017. Si cette reprise partielle de

l'activité française correspond bien aux objectifs affichés par le CIFO de redimensionnement de la filière, la Hongrie et la Bulgarie conservent les parts de marché gagnées lors du premier épisode d'influenza aviaire en 2015-2016 et la France ne représente plus en 2018 que 64 % de la production mondiale contre 75 % en 2015.

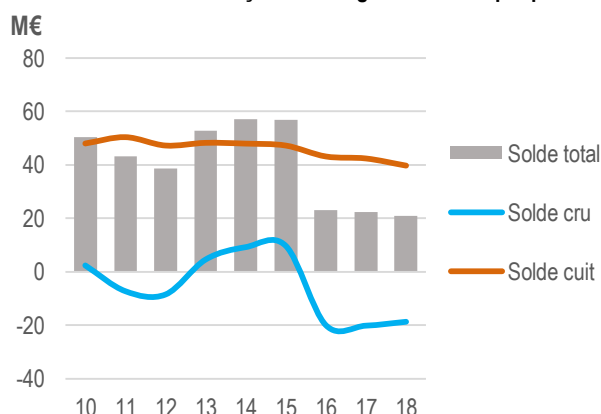
2.2. Repli durable du marché Japonais

Depuis les années 2000, la France est en excédent commercial de foie gras avec un solde qui culmine en 2007 à 65 millions d'euros. Suite aux effets de la crise financière de 2008, les exportations françaises se sont réduites progressivement puis ont remonté jusqu'en 2015 avec un solde qui atteignait les 57 millions d'euros.

Sur la période 2013-2015, les exportations françaises de foie gras se répartissaient à moitié entre les exportations de foie gras cru et de préparations (en valeur) avec 42 % des exportations totales à destination des Pays tiers. Le foie gras cru regroupait la majorité des importations (96 %) en provenance de Bulgarie et de Hongrie. Le solde de la France était excédentaire en préparation à base de foie gras mais aussi en foie gras cru avec un total de 55 M€.

Face aux restrictions commerciales mis en place par de nombreux pays, les exportations françaises ont baissé de 19 % en 2016 tandis que les importations ont augmenté de 26 % en valeur par rapport à la moyenne 2013-2015, provoquant une réduction de moitié de l'excédent commercial qui se poursuit jusqu'en 2018. Les produits crus, qui représentaient 53 % des volumes exportés en 2015, ont notamment été affectés avec un repli des exportations de 27,5 % en 2016 et en parallèle une hausse des importations (+ 16,5 %). Ainsi le solde en produit crus s'est dégradé en passant de + 8 M€ en 2013-2015 à - 21 M€ entre 2016 et 2018 (figure ci-dessous).

Évolution du solde français de foie gras en valeur par produit



Sources : ITAVI d'après douanes françaises

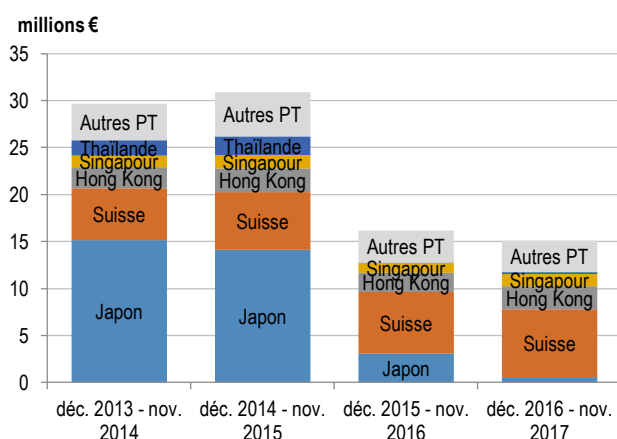
² Production estimée à partir des abattages de canards

En effet les exportations peinent à retrouver leurs niveaux de 2015 en produits crus, notamment vers le Japon (6 M€ en 2018 contre 15 M€ en 2015) qui semble avoir substitué une partie importante de son approvisionnement depuis la Hongrie.

Les importations françaises se sont également fortement accrues depuis la Bulgarie et la Hongrie (62 M€ de produits importés en 2018 contre 21 M€ en 2015 depuis ces deux pays). Malgré la reprise de la production, le solde en produits cuits reste 16 % en dessous des valeurs d'avant crise en 2018, ce qui peut constituer une incitation pour les conserveurs à s'approvisionner en foies crus à bas prix.

Les pertes totales à l'export sont estimées pour le foie gras à 19,4 M€ pour la première période (décembre 2015-novembre 2016) et à 17,5 M€ pour la deuxième période (décembre 2016 – novembre 2017), essentiellement sur le foie gras cru de canard en raison du repli des exportations à destination du Japon.

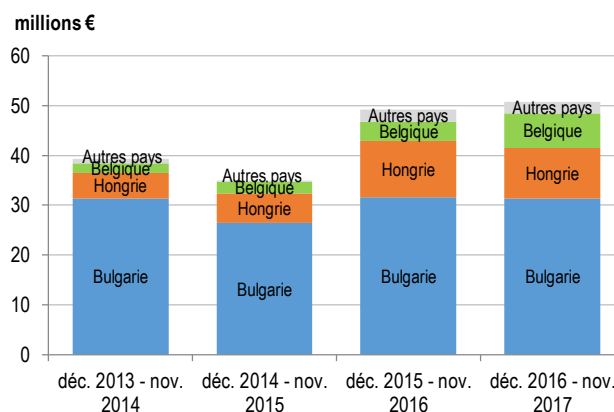
Exportations françaises de foie gras cru de canard vers les pays tiers



Source : ITAVI d'après douanes françaises

Sur la deuxième période, les exportations à destination des États membres ont quant-à-elles augmenté de 24,4 % en valeur par rapport à la période de référence, avec un bon maintien de la demande malgré une hausse du prix moyen. Sur ces pertes à l'exportation il convient toutefois de signaler qu'elles peuvent s'expliquer aussi par un déficit de l'offre. En effet, les abattages de canard à gaver se sont repliés de 25 % sur la période IA-1 par rapport à la période de référence, et de 36 % sur la période IA-2 soit une perte de production estimée à environ 5 000 tonnes (IA-1) et 2 200 tonnes (IA-2). Or, le total des exportations avant crise s'élève environ à 4 900 tonnes. Le déficit d'offre ayant engendré des importations sur les deux épisodes principalement en foie gras cru de canard depuis la Bulgarie et la Hongrie, le bilan total des pertes est estimé à 33,1 M€ au premier épisode et à 31,1 M€ au deuxième.

Importations françaises de foie gras cru de canard



Source : ITAVI d'après douanes françaises

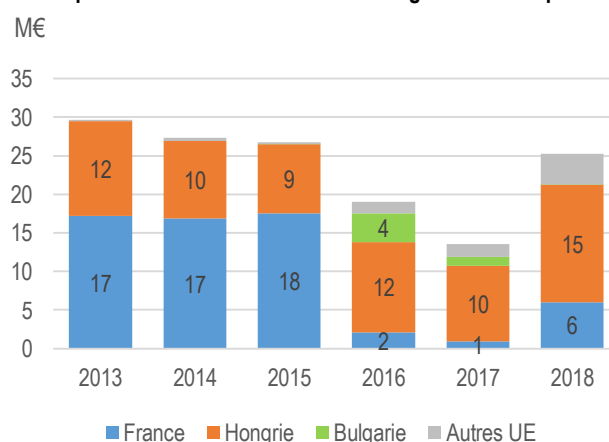
Bilan des pertes sur les échanges de foies gras en France au premier (IA1) et au deuxième (IA2) épisode d'influenza aviaire

En millions €	déc. 2015 – nov. 2016	déc. 2016 – nov. 2017	IA1 + IA2
Pertes export	19,4	17,5	36,9
Pertes import	13,7	13,6	27,3
Pertes totales	33,1	31,1	64,2

Source : ITAVI d'après douanes françaises

Au-delà des effets de court-terme, l'analyse du commerce extérieur met en évidence, la prise de parts de marchés à l'étranger par d'autres pays producteurs, notamment la Hongrie. Après avoir bénéficié du repli des exportations françaises au premier épisode, la Hongrie a maintenu son niveau d'exportation en valeur au deuxième épisode tandis qu'elle était également atteinte par des épidémies d'influenza, indiquant une volonté potentielle du Japon de sécuriser ses approvisionnements en diversifiant ses fournisseurs, ce qui semble se confirmer par les résultats de 2018.

Exportations communautaires de foie gras vers le Japon



Source : ITAVI d'après Eurostat

2.3. Des achats des ménages en repli mais une confiance du consommateur qui perdure

Selon le CIFOG, les achats des ménages de foie gras crus et de préparations 100 % foie gras sont en baisse de 1,7 % par an entre 2010 et 2015 avec notamment un repli des achats de foie gras cru, produit principalement destiné à la restauration (- 4,5 % par an), et du foie gras d'oie (- 7,5 %).

Les achats des ménages de foie gras pour leur consommation à domicile reculent de 8,4 % en 2016. En 2017, le volume des ventes se replie de 28 % par rapport à 2016 notamment en foie gras cru (- 50 %) selon le panel Kantar.

En 2017, la baisse de l'offre a entraîné une hausse des prix qui a permis à la filière de répercuter une partie de ses surcoûts engendrés par les investissements en biosécurité.

Ainsi d'après le panel IRI, les achats des ménages sont restés stables en valeur entre 2015 et 2017, autour de 300 millions d'euros, en hyper et supermarchés soit environ deux-tiers des ventes en volume. Les consommateurs ont donc assumé la hausse des prix en lien avec le déficit d'offre sur deux années consécutives.

Malgré la reprise de la production 2018, les ventes de foie gras n'ont progressé que de 2,6 % en volume par rapport à l'année précédente mais restent toujours 19 % en-dessous du niveau de 2015. Selon le CIFOG, du linéaire a été perdu durant les deux années de crises, qui demandera à la filière du temps pour être reconquis.

3. Impact sur les élevages et accompagnement

Les analyses présentées ici sont issues du dispositif de centralisation des références technico-économiques en palmipèdes à foie gras animés par l'ITAVI, détaillant jusqu'à la marge brute de l'éleveur sur un échantillon large (GTE) et l'ensemble des charges supplétives de l'atelier sur un échantillon plus restreint (fermes de références).

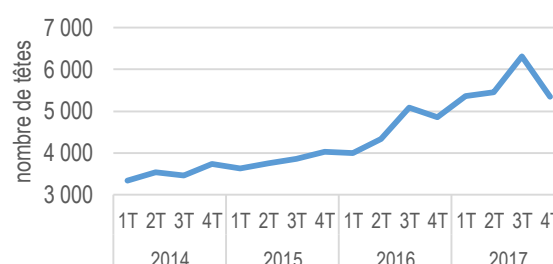
L'analyse des résultats des GTE est faite sur un sous-échantillon incluant la production de canards gras sous cahier des charges IGP Sud-Ouest issues des mêmes groupements durant la période considérée (2014-2017). Compte tenu du poids de cette production dans le Sud-Ouest, nous considérons que les dynamiques à l'œuvre

sont représentatives de la situation globale dans les filières longues du Sud-Ouest.

3.1. Impacts sur le maillon élevage de canards prêts-à-gaver

L'accroissement du nombre d'animaux élevés en instantané (bande) est observé depuis la mise en place du dispositif de centralisation. Néanmoins, la 1^{ère} crise semble avoir accéléré le phénomène. Depuis la reprise de la production au 3^{ème} trimestre 2016, la taille moyenne des bandes du sous-échantillon est de l'ordre de 5 000 – 5 500 canards par bande contre 3 500 – 4 000 en 2014 et 2015.

Évolution 2014-2017 du nombre de prêt-à-gaver IGP par bande



Source : RENAPALM 2014 - 2018, échantillon constant, élevage IGP

Cette augmentation de la taille des bandes a été une conséquence du passage en bande unique établi dans l'arrêté biosécurité du 8 février 2016. Cette mesure rend impossible la présence de plusieurs bandes au même moment sur une unité de production. Afin de limiter la baisse du nombre d'animaux produits à l'année dans chaque exploitation, la taille des bandes a été augmentée. Toutefois, le vide sanitaire et les mesures d'abattages préventifs ont entraînés, dans notre échantillon, une baisse de 25 % du nombre de PAG produits par atelier d'élevage en 2017 contre 2015.

L'analyse des indicateurs techniques en élevage de canards mulards permet de constater que le grand vide sanitaire dans le Sud-Ouest du 18 avril au 16 mai 2016 a eu des conséquences positives sur les performances techniques. Le taux de pertes moyen en élevage est passé de 4,4 % en 2015 à 3,5 % en 2017 (soit un recul de 19,2 %). Le poids moyen des canards PAG a progressé de 1,3 % passant de 4,1 kg vif (moyenne 2015) à 4,2 kg vif/animal (moyenne 2017). In fine, l'indice de consommation³ s'est amélioré de 2,3 % entre 2015 et 2017 (- 0,1 pts). L'amélioration de ces indicateurs reflète une amélioration de l'état sanitaire des animaux, suite au vide sanitaire, qui devrait être durable pour quelques campagnes.

³ kg d'aliment consommé / kg d'animal produit

3.2. Impacts sur le maillon gavage

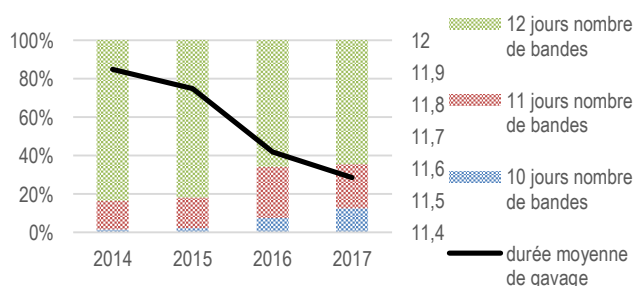
De la même façon qu'en élevage, on observe une accélération de l'augmentation de la taille des bandes de canards gavés. Depuis le 1^{er} trimestre 2016, la taille moyenne des bandes du sous-échantillon IGP Sud-Ouest est de l'ordre de 1 000 - 1 050 canards par bande contre 850 - 900 en 2014 et 2015. Au moment du passage à la cage collective au 1^{er} janvier 2016, la taille des bandes a augmenté de 5 %. La crise sanitaire a accéléré le phénomène avec une augmentation de taille des bandes de 9 % supplémentaires. Malgré cette augmentation de taille moyenne des bandes, le vide sanitaire et les abattages préventifs ont toutefois entraîné dans notre sous échantillon GTE une baisse de 36 % du nombre d'animaux mis en place par atelier de gavage et par an (12 000 en 2017 contre 18 800 en 2015).

L'analyse des indicateurs techniques en gavage de canards mulards IGP permet de constater que le grand vide sanitaire dans le Sud-Ouest du 18 avril au 16 mai 2016 a eu des conséquences positives sur les performances techniques, les mesures de nettoyage-désinfections prises ainsi que le renforcement des mesures de biosécurité pour prévenir l'IA ayant probablement eu des conséquences sur les autres maladies.

Le taux de pertes moyen en gavage est passé de 2,2 % (moyenne 2014-2015) à 1,7 % (moyenne 2016-2017), soit un recul de 23 %. Le poids moyen des foies gras a augmenté de 4 g/foie, soit une augmentation de 0,7 % entre 2014-2015 et 2016-2017. Cependant cette augmentation de poids, notamment sur les premières bandes après la reprise de production (+ 13 g/foie entre le trimestre 2 et 3 en 2016) n'est pas nécessairement recherchée car les foies trop gros présentent généralement un taux de fonte plus important.

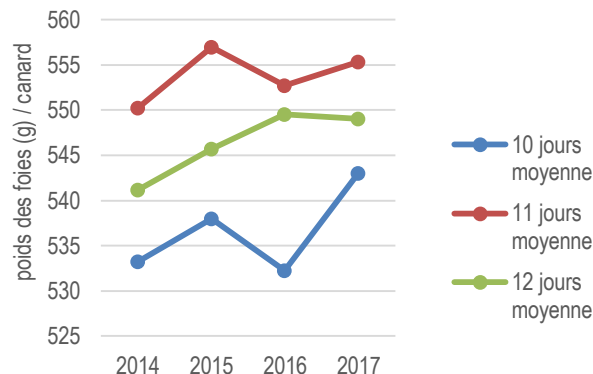
Afin de prendre en compte les meilleures performances techniques et le besoin de reconstituer rapidement des stocks pour les opérateurs de l'aval, la durée de gavage a été réduite, passant de 12 jours à 11 voire 10 jours (soit le minimum du cahier des charges IGP Sud-Ouest) pour un nombre croissant de bandes.

Évolution 2014-2017 de la durée de gavage



Source : RENAPALM 2014 - 2018, échantillon constant, gavage IGP

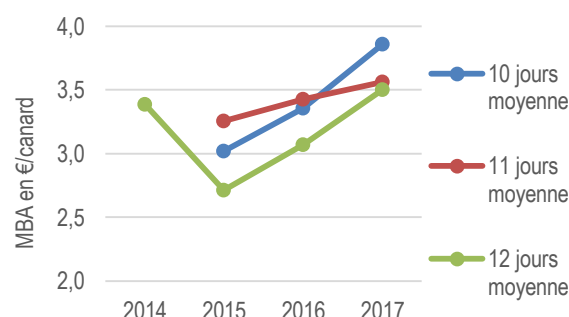
Évolution 2014-2017 du poids moyen des foies selon la durée de gavage



Source : RENAPALM 2014 - 2018, échantillon constant, gavage IGP

Les gains de performance techniques (aliment consommé par canard, aliment consommé par g de foie, poids des foies et taux de perte) suite au vide sanitaire se traduisent en gains de marge brute approchée (+ 28 % en gavage 12 jours, + 10 % en gavage 11 jours et + 29 % en gavage 10 jours (comparaison 2015 à 2017).

Évolution 2014-2017 de la marge brute approchée selon la durée de gavage



Source : RENAPALM 2014 - 2018, échantillon constant, gavage IGP

3.3. Impact économique sur les ateliers d'élevage et de gavage (avant indemnisations)

En 2016, on observe dans les élevages IGP des fermes de références palmipèdes une baisse de 43% du nombre de canards produits (par rapport à 2015). La productivité est aussi en baisse (- 15 000 PAG sortis par UTH en 2016 par rapport à la moyenne entre les périodes 2016 et 2014-2015). Mécaniquement, ces éléments entraînent une augmentation des charges structurelles dans le coût de production (notamment le coût d'amortissement), qui n'est que partiellement compensé par la baisse du poste aliment consommé. Ainsi, en 2016, la rémunération permise chute en dessous d'un SMIC, avant prise en compte des indemnisations.

En atelier de gavage, la concentration des charges fixes combinée aux investissements dans les mises aux normes 2016 entraîne une hausse du coût de production avant rémunération de la main d'œuvre de 0,97 €/canard.

Comme le prix de reprise du PAG et du canard gras n'ont pas suivi cette forte hausse des coûts de production, la rémunération permise par ces deux activités est en baisse par rapport à la moyenne 2014-2015 (- 26 % en gavage et - 57 % en élevage PAG).

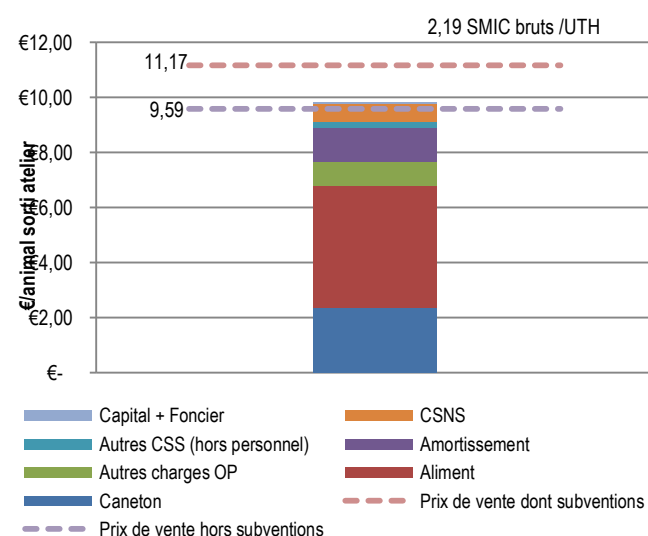
3.4. Indemnités par les pouvoirs publics et accompagnement par les organisations de production

Pour compenser ces pertes de revenus aux producteurs, l'Etat a mis en place trois dispositifs d'indemnité, couvrant les deux épisodes d'influenza aviaire :

- L'indemnité pour abattage sanitaire, géré par la DGAL, concerne les élevages confirmés de foyers de grippe aviaire et s'établit à 25 M€ au premier épisode. Le chiffre définitif des indemnités est toujours en attente. Au 12 mai 2017, 11,5 M€ avaient été versés pour 347 dossiers indemnisés.
- L'indemnité pour abattage préventif (uniquement pour l'IA2) concerne les élevages sains abattus préventivement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus : 332 éleveurs de palmipèdes et gallinacés ont été indemnisés lors du deuxième épisode à hauteur de 12,8 M€.
- L'indemnité pour perte économique de non production, liés aux vides sanitaires : 2 520 dossiers ont été déposés lors du premier épisode 59,7 M€ indemnisés et 2 433 éleveurs de palmipèdes et gallinacés indemnisés au cours du deuxième épisode à hauteur de 61,4 M€. Ces mesures, mises en œuvre par la DGPE, ont été cofinancées par l'Union européenne à 50 %.

Un récapitulatif des indemnités pour les deux épisodes est disponible en annexe.

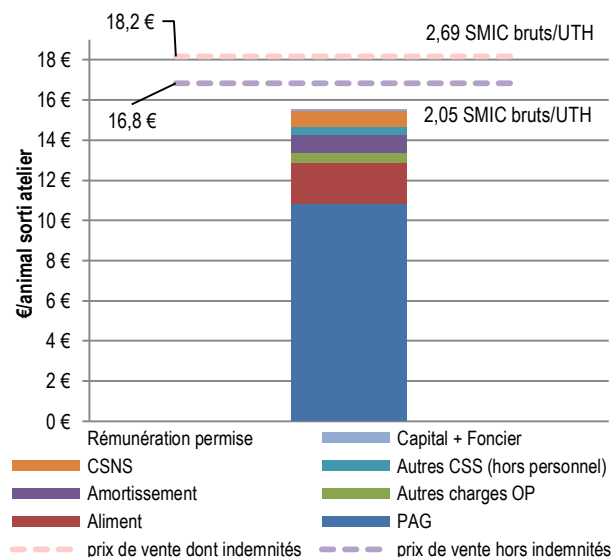
Évolution 2014-2017 de la rémunération brute permise en nombre de SMIC bruts en atelier d'élevage PAG



Source : RENAPALM 2014 - 2018, échantillon constant, élevage IGP

L'analyse du sous échantillon IGP des fermes de références palmipèdes montre que les indemnités ont permis en moyenne aux producteurs d'atteindre une rémunération permise équivalente aux niveaux de rémunération d'avant crise (2,2 SMIC brut/UTH en PAG et 2,7 SMIC brut/UTH en gavage).

Évolution 2014-2017 de la rémunération brute permise en nombre de SMIC bruts en atelier de gavage



Source : RENAPALM 2014 - 2018, échantillon constant, gavage IGP

A ces indemnités financières s'est ajouté un accompagnement aux éleveurs de la part des organisations de production sur plusieurs volets :

- Mesures financières pour les éleveurs : les organisations de production ont proposé des modifications de contrats, des aides à la trésorerie et des aides à l'investissement dans des bâtiments de biosécurité.
- Mesures d'accompagnement : formations biosécurité aux éleveurs, accompagnement à la mise en place de plan de biosécurité
- Mesures d'incitations à des pratiques préventives : certaines organisations ont proposé des primes liées à l'alimentation en bâtiment (ce qui facilité la mise en claustration) et à la claustration totale en période à risque.

Les PCAE régionaux ont par ailleurs ciblé depuis 2016 les investissements renforçant la biosécurité dans les bâtiments avicoles via des appels à projets spécifiques.

Les organisations de production ont aussi réalisé des investissements de biosécurité (matériel de lavage du matériel de transport) tout en réorganisant les flux d'animaux et les flottes de transport. Les entreprises de la filière se sont réorganisées autour d'une logique sanitaire, via l'embauche de personnel qualifié sur le domaine de la biosécurité.

4. Bilan et perspectives

La production de palmipèdes à foie gras s'est relancée en 2018, atteignant 16 800 tonnes de foie gras produit en 2018 contre 11 600 tonnes en 2017 et 19 200 t en 2015. Ce redimensionnement était un objectif annoncé par les principaux acteurs de la filière. Malgré cette reprise de la production, les ventes de foie gras restent toujours 19 % en-dessous du niveau de 2015. Si cela correspond cette année à la reconstitution de stocks par les industriels, les marchés perdus (linéaires, RHD, export) restant à reconquérir sur les prochaines années.

La violence de ces deux crises a laissé des traces durables, elle a conduit à des remises en cause profondes des modes de production, de l'organisation des entreprises et des filières. Des marchés ont été perdus, à l'exportation, notamment pour le secteur sélection et accoupage, ou sur le marché national pour certaines entreprises du Sud-Ouest, et la reconquête de ces marchés s'avère souvent difficile.

Ces crises ont cependant permis de réaliser des progrès très significatifs sur le plan de la biosécurité, et de nombreuses entreprises sont ainsi passées, comme le résumait un des acteurs rencontrés, « d'une logique d'économie d'échelle à une logique sanitaire ». La question de la valorisation des efforts et des investissements consentis reste cependant posée.

La menace d'une nouvelle crise reste présente dans les esprits, d'autant plus que la déclaration obligatoire de tous les cas y compris les faiblement pathogènes a toujours un impact très négatif sur les exportations.

Concernant l'accompagnement des Pouvoirs Publics et les dispositifs d'indemnisation mis en place, les acteurs se déclarent, dans leur grande majorité, satisfaits du niveau des indemnisations perçues, même si les critères d'attribution ont parfois exclu certains acteurs fortement impactés. De nombreuses petites et moyennes entreprises doivent leur survie à ces aides publiques.

La filière « palmipèdes à foie gras » a vu son organisation profondément modifiée. Certains éleveurs ou gavageurs ont cessé leur activité. Ceux qui continuent ont investi massivement et les performances moyennes des élevages s'en trouvent nettement améliorées. La diminution structurelle de l'offre, la revalorisation des prix et la diminution des stocks ont assaini le marché. Une reprise trop forte de la production pourrait cependant compromettre ces efforts.

Sur le long terme, les impacts les plus nets sont ceux touchant à la restructuration et à la réorganisation des entreprises du secteur de l'accoupage et de la sélection, dont les stratégies s'orientent vers une diversification du risque via la création des nouveaux sites quand cela est possible et vers de nouvelles implantations à l'étranger. Les restructurations en cours du secteur ont été favorisées par ce contexte de crise, même si ce n'est pas la seule raison. La France a par ailleurs perdu son attractivité en tant que plate-forme de distribution de la génétique des principaux acteurs mondiaux vers les Pays-tiers, qui sont tentés de réduire leurs implantations en France et de développer leur activité de multiplication directement dans les pays-tiers clients.

Enfin, la capacité des Pouvoirs Publics à rouvrir les marchés après une crise est également importante. Une stratégie commune européenne à ce niveau pourrait-elle être mise en place ? La reconnaissance des démarches de compartimentation ou la clarification des règles à l'OIE concernant une éventuelle vaccination des cheptels seront également à l'avenir porteuses de forts enjeux.

Références bibliographiques

- ITAVI, 2018, Évaluation de l'impact économique de l'Influenza aviaire sur la filière avicole française. 79p.
- C. Lalaurette, GTE RENALAPM 2017, 59p.
- C. Lalaurette, Fermes de références palmipèdes à foie gras 2016, 25p.

Abstract – Economic impacts of avian influenza epidemics on the foie gras sector in France

The duck and goose sector has been strongly impacted by two avian influenza episodes between 2015 and 2017. This article summarizes the different impacts of these influenza episodes and subsequent biosecurity measures applied on the supply chain. If the region directly affected by the virus was that of the Southwest of France, companies from the upstream and downstream sector related to this region were also strongly impacted. In 2016, the French production fell by 28% compared to 2015 and fell by 16% in 2017. The closure of export markets and increased imports have led to an estimated loss of 33.1 million euros during the first episode and 31.1 million euros in the second episode for the French foie gras sector. In 2018, Hungary and Bulgaria maintained the market shares gained from France's fall-back in 2015-2016, especially the Japanese market. French consumption of foie gras fell with production in 2016 and 2017 but remained stable in value thanks to a higher price of products. On the farm side, the crawl space period and sanitary slaughtering led to a significant drop in revenue, despite the observed improvement on average technical performances. For most breeders, the public compensation system has made it possible to achieve an income close to that of 2015. The two episodes have led to profound changes of the production methods and industry organization (single flock barns, significant investments in biosecurity throughout the whole supply chain).

Annexes

Récapitulatif des indemnisations et avances perçues au sein de la filière palmipèdes gras au premier épisode d'influenza aviaire
(décembre 2015 – mai 2016)

		Palmipèdes gras				Total palmipèdes et gallinacés			
		Indemnisations	dossiers indemnisés	enveloppe	%	Indemnisations	dossiers indemnisés	enveloppe	%
Sélection-accoupage						20 M€	50	20 M€	100%
Elevages	abattages sanitaires (foyers)	25 M€				25 M€			
	abattages préventifs (VMO)	pas d'abattage préventif							
	non production	59,7 M€	2520*	80 M€	75%	61,4	2 890	85	72%
Aval (abattage, 2 ^{nde} transformation, services spécialisés - transport, nettoyage, alimentation animale)	avances remboursables (soutien à la trésorerie et autres)	10,8 M€	69	60 M€	18%	10,8 M€	69	60 M€	18%
	indemnisation	8,2 M€	52	20 M€	41%	8,2 M€	52	20 M€	41%
	activité partielle	6,5 M€				6,5 M€			
	MSA	5 M€				5 M€			
TOTAL		115,2	2 641			136,9	3 061		

* nombre de dossiers déposés

Récapitulatif des indemnisations et avances perçues au sein de la filière palmipèdes gras au deuxième épisode d'influenza aviaire*
(décembre 2016 – mai 2017)

		Palmipèdes gras				Total palmipèdes et gallinacés			
		Indemnisations	dossiers indemnisés	enveloppe	%	Indemnisations	dossiers indemnisés	enveloppe	%
Sélection-accoupage						22,9 M€	43	27 M€	85%
Elevages	abattages sanitaires (foyers)					11,7 M€**	347**		
	abattage préventif (VMO)					12,8 M€	332		
	non production		1 621			70 M€	2 433	77 M€	91%
Aval (abattage, 2 ^{nde} transformation, services spécialisés - transport, nettoyage, alimentation animale)	avance remboursable (soutien à la trésorerie et autres)					5,6 M€	39	20 M€	28%
	indemnisation	8,2 M€	50			9,8 M€	59	20 M€	49%
	activité partielle	8,9 M€***							
	MSA								
TOTAL						122,8	2 906		

* La plupart des indemnisations recueillies ont été communiquées sans faire la distinction entre palmipèdes gras et gallinacés

** Donnée partielle sur la base de 347 dossiers validés au 12/05/2017

*** Donnée partielle sur la base des 897 dossiers validés au 23/01/2018

Source : ITAVI d'après communications DGAL, DGPE, France Agrimer